



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Conseil exécutif

Jeudi 26 novembre 2015

Local 5126 DKN

17h à 19h50

Ordre du Jour

1. Ouverture
2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des PV antérieurs
4. Présidence
 - A. Carte de Noel
 - B. Établissement de directive
 - C. *StudentSphere*
5. Vice-présidente aux affaires académique
 - A. Consultation d'examen
 - B. Comité de programme
6. Vice-présidente aux affaires sportives
 - A. Voyage à N-Y
 - B. Équipe de Hockey
7. Vice-président aux finances
 - A. Journal le verdict
8. Vice-présidente aux communications
 - A. AEDiffusion
9. Vice-président aux affaires internes
 - A. AG spécial, bouteille d'eau
10. Vice-présidente aux affaires externes
 - A. Inscription pour le colloque de la CADED



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

11. **Vice-président aux affaires socioculturelles**
 - A. **Party 26 novembre**
 - B. **Projet plateforme pour la promotion d'évènements**

12. **Représentant de première année**
 - A. **5 à 7 AEAPRI ET AED sur la COP21**
 - B. **Univers du droit**

13. **Varia**
 - A. **Revenu Québec**
 - B. **Encre imprimante et tarif**
 - C. **Gaz chalet Christo**
 - D. **Bière \$**
 - E. **Vente de linge**

14. **Fermeture**

Étaient présents

Membre de l'AED

Christophe Tassé
Philippe St-Hilaire
Marie-Philippe Lavoie
Gabriel Caire
William Bérubé
Sarah-Michelle Pigeon
Francis Paradis
Andréane Baribeau
Véronique Bolduc
Alexandre Thibault

Président
Vice-président aux finances
Vice-présidente aux affaires externes
Vice-président aux affaires socioculturelles
Vice-président aux affaires internes
Vice-présidente aux affaires sportives
Vice-président aux affaires professionnelles
Vice-présidente aux affaires académiques
Vice-présidente aux communications
Représentant des premières années

Déroulement

1. Ouverture

Andréane propose l'ouverture à 17 :10 appuyé par Sarah-Michelle.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour

Véronique propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyé par Marie-Philippe.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

3. Adoption des PV antérieurs

Andréane propose l'adoption des procès-verbaux antérieurs et Christophe appuie.

4. Présidence

A. Carte de Noel

William arrive à 17 :17.

Christophe explique qu'il s'agit de cartes de Noël qui seraient envoyées aux partenaires de l'AED. Il indique qu'il suffirait de prendre une photo de groupe et de souhaiter des vœux des fêtes avec un petit mot de remerciement.

Andréane propose de faire la carte virtuellement et de l'envoyer aux membres de l'AED.

Philippe indique que LKD avait envoyé une carte de Noël virtuelle dans le passé, et que c'est une pratique courante et appréciée.

Christophe propose un budget de 10\$ maximum pour envoyer des cartes de vœux des fêtes aux partenaires de l'AED.

Philippe appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

B. Établissement de directive

William indique qu'il a eu l'idée récemment de se donner des directives claires en CE pour voir aux relations entre l'AED, les comités et les autres comités/associations/groupes. Ça éviterait le cas par cas dans la prise de décision et aiderait à éviter les décisions arbitraires. William prépare directive pour avoir ligne directrice, qui sera revue en CE, adoptée et diffusée pour que tous soit uniforme et bien connu. Il indique qu'il pensait également rédiger une politique sur la publicité, ce qui évitera bien des débats et facilitera la procédure.

Véronique souligne qu'il lui arrive de devoir trier certaines publicités. Elle doit faire preuve de discrétion dans son rôle. La politique lui permettrait de mieux justifier ses décisions auprès des auteurs de ces publicités.

Marie-Philippe préfère que ça reste plutôt large, parce qu'au final, l'étude se fait toujours au cas par cas.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Véronique souligne qu'elle fait déjà un lien avec la faculté de droit comme critère important pour déterminer si ça se publie ou non.

Marie-Philippe souligne qu'il faut étudier l'intérêt des étudiants dans la publicisation d'un événement. Elle ajoute qu'au niveau de l'externe avec les autres comités, elle a de la difficulté à voir comment ça va se faire, elle mentionne que les comités savent déjà pas mal ce qu'ils ont à savoir.

Christophe pense qu'une politique serait bonne pour l'AEDiffusion, car ça couvre les activités de l'AED, des comités et activités connexes. L'AEDiffusion doit rester relativement simple et pratique. La CADEUL ne diffuse pas tout. C'est le média de l'AED.

William réplique à Marie-Philippe en disant que les comités lui posent la question de voir qu'est-ce qui est correct. Il continue en disant qu'il ne veut pas restreindre le pouvoir discrétionnaire de l'exécutif, mais plutôt guider et simplifier ce dernier. Il indique qu'il demeurera possible de modifier les politiques si nécessaire, en CE.

Marie-Philippe veut rectifier en disant que c'est dans le mandat de l'Association étudiante de partager les événements de la CADEUL, car son mandat d'externe va des deux côtés. Elle mentionne que c'est important que les étudiants en droit sachent ce que leur 2e association fait, compte tenu qu'ils paient une cotisation.

Christophe mentionne qu'il ne faut quand même pas se faire ensevelir sous les publicités.

Marie-Philippe dit qu'elle est bien d'accord, elle fera un tri des informations qu'elle partagera, mais elle veut se garder la possibilité de partager ce qui est pertinent pour les membres de l'AED.

C. *StudentSphere*

Francis arrive à 17h30

Christophe mentionne qu'il a rencontré les gens de *StudentSphere*. Il mentionne que c'est une billetterie en ligne électronique pour les événements que l'Association organise. C'est gratuit pour l'association et c'est la transaction de billets par Internet.

Véronique demande si ça pose problème pour par exemple si le Grand Maillet a des places limitées.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Christophe mentionne qu'il a le contrôle d'un code d'accès. C'est sécuritaire, c'est gratuit et l'AED aurait toutes les données. AED Montréal utilise ce service.

Marie-Philippe mentionne qu'il en est discuté avec le caucus, et le problème c'est qu'on ne peut se faire un suivi de ce qui a été inscrit.

Christophe précise que c'est possible pour lui de suivre les inscriptions. Il donnera plus de détails quand il en aura.

Andréane voudrait établir la crédibilité de cela. Elle mentionne que la FAECUM et le *cheerleading* des Carabins utilisent ce service, alors ça semble très crédible.

5. Vice-présidente aux affaires académique

A. Consultation d'examens

Alexandre arrive 17 :35

Andréane rappelle les problèmes avec les consultations d'examens. Elle indique que ça s'explique par 2 phénomènes concomitants : C'est que sur les 3-4 dernières années, la Faculté avait 27 plages horaires de 80 minutes. Ils ont les statistiques pour savoir combien de monde y vont. Il y a 5 plages horaires où il n'y avait pas de gens. Elle mentionne que puisqu'il y a ces plages horaires sans achalandage, c'est inutile de garder ça. Ils en ont gardé 20. Ils ont aussi coupé le temps parce qu'à la fin des périodes, il n'y avait plus personne. Toutefois, cette année, il y a eu une affluence monstre à la consultation d'examens. Il n'est pas possible de faire une autre consultation des examens, mais les professeurs sont encouragés et même incités à permettre la consultation des examens. Le professeur n'est pas obligé de permettre la consultation d'examens. Pour la période de révision des finaux, on revient à 27 périodes, mais on n'a pas encore vu les statistiques précises. Sarah souligne qu'il y aura sûrement moins de gens pour les examens finaux, parce que la consultation des examens de relais a pour but de savoir comment préparer les examens finaux, ce qui n'est pas le cas pour les examens finaux. Andréane mentionne que si l'achalandage n'est pas suffisant il n'y aura pas de plage horaire supplémentaire.

Véronique souligne que parfois les notes n'étaient pas sorties au début de la consultation d'examens. Elle a constaté une forte déception des étudiants et la surveillante lui a mentionné que les examens étaient arrivés même si les notes n'étaient pas disponibles.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

William rappelle que tout le monde a constaté que les étudiants étaient frustrés. Il espère que la Faculté comprend que les étudiants étaient frustrés et que les étudiants de première année ont un droit de consultation, mais qu'ils ne pouvaient pas l'exercer.

Andréane mentionne que Charles-Emmanuel lui a dit qu'il y avait beaucoup d'étudiants de première année qui veulent réformer la structure de la Faculté. Il y a des étudiants qui écrivent directement au Vice-Doyen pour critiquer le fonctionnement de la Faculté. Elle indique que de façon globale, quand un étudiant de première année semble outré, il faut lui donner l'information exacte. Elle mentionne que c'est inacceptable qu'elle et que la Faculté reçoive des courriels impolis. Elle mentionne que la situation s'est exacerbée depuis la consultation des examens, et que la direction de la Faculté lui a déjà mentionné qu'il y avait des problèmes en lien avec la politesse des étudiants dans leurs échanges avec le personnel. Andréane rappelle que c'est très souvent pour des raisons futiles.

B. Comité de programme

Andréane mentionne que c'est officiel, le 7 décembre, il y a un comité de programme. Elle ne pourra être présente alors elle devra être remplacée pour les fins de vote. Il n'est pas nécessaire de parler de consultation d'examens. Elle mentionne qu'au comité de programme, elle souhaite dire à quel point le cours d'Univers du Droit n'est que peu pertinent dans sa forme actuelle. Elle mentionne la possibilité de donner le cours de façon intensive en début de première session.

Alexandre souligne que c'est un commentaire qui provient de plusieurs étudiants de première année, appuyé par les commentaires des étudiants des cohortes antérieures.

Andréane voudrait officiellement mandater Alexandre pour monter un dossier concret sur le cheminement dans le cours. Il importe que ce soit des éléments concrets.

William ajoute et dit à Alexandre qu'il serait pertinent de voir s'il y a des différences entre les professeurs. Le but serait de voir s'il y a uniformisation.

Alexandre suggère d'utiliser les 3 plans de cours.

Philippe demande si la liberté des professeurs dans l'enseignement d'une matière s'applique dans l'espèce.

Andréane répond qu'il n'est pas possible de s'ingérer dans l'enseignement d'un cours. Andréane ajoute qu'elle souhaite mandater Alexandre de faire signer la pétition sur les modes de citation.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Alexandre s'engage à avoir 100 noms de plus d'ici jeudi prochain. Alexandre voudrait que la métaphore officielle soit de la construction d'une maison au même moment où les fondations sont coulées.

6. Vice-présidente aux affaires sportives

A. Voyage à N-Y

Andréane quitte et Gabriel se joint à 17 :50

Sarah-Michelle mentionne qu'elle a rencontré le CDAUL la semaine dernière. Ils sont encore à confirmer pour la commandite de la part d'un cabinet. S'ils ne trouvent pas de commandite, elle ne voit pas la pertinence de faire le voyage et s'interroge sur la possibilité pour l'AED de financer le voyage.

Gabriel souligne qu'il est ouvert à laisser une partie de son budget, puisqu'en moyenne, on se situe en deçà de 500\$/party.

Philippe mentionne qu'il en parlera plus en détail au point varia, mais en gros au lieu de payer Revenu Québec, on a eu un remboursement de 1500,00 \$. Il indique que considérant qu'on n'a pas de dépense, qu'on a un revenu, il y a une possibilité de commanditer.

Sarah-Michelle mentionne que c'est 265\$/étudiant que ça coûterait. Ça inclue hôtel, transport, peut-être un souper, sport optionnel (hockey), et potentiellement une visite de l'ONU.

Marie-Philippe mentionne qu'elle est ouverte à ce que l'AED fasse le vestiaire pour les partys de l'AED en laissant l'entrée gratuite.

Philippe mentionne que l'AED a fait 1500,00\$ avec revenu Québec, mais il précise que ce n'est pas un engagement de donner 1500,00\$.

B. Équipe de Hockey

Sarah-Michelle indique qu'au début de l'année, elle a reçu une liste de 13 joueurs, alors elle a réparti le prix entre 13 personnes, et il y en a eu juste 11. Il lui manque un montant pour 2 personnes. Les options qui s'offrent à nous maintenant sont soit d'aller voir dans d'autres facultés, de faire payer un surplus aux joueurs actuels (environ 40\$ par joueur de plus), ou encore on attend de voir à l'hiver si des joueurs se rajoutent, sans leur facturer le plein prix. Pour toutes les autres équipes, il n'y a pas de problèmes.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Alexandre demande à Sarah-Michelle s'il faut choisir entre les trois. Il mentionne qu'avoir deux joueurs de plus serait probablement la meilleure solution, même de d'autres facultés.

Sarah-Michelle mentionne que si l'on trouve trois joueurs, on peut diviser le prix qu'il reste en trois pour que ça coûte moins cher par personne.

Marie-Philippe mentionne qu'on pourrait faire une annonce dans l'AEDiffusion. Sinon elle souligne que le BIAPRI lui a souligné qu'ils ne sont pas assez pour faire des ligues alors ils s'offraient à être des remplaçants.

Sarah-Michelle ajoute que dans ce cas comme dans le cas de tout autre étudiant externe à l'AED, ils ne bénéficieraient pas de la commandite de l'AED.

Alexandre suggère de l'ouvrir à des étudiants en Droit pour une période de temps, et si on n'atteint pas notre objectif, on ajoute d'autres étudiants.

Marie-Philippe demande s'il y a moyen que ces étudiants ne paient pas le plein prix.

Christophe propose de laisser Sarah gérer la situation compte tenu de la complexité de celle-ci, tout en tenant compte de la présente discussion.

Véronique appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Gabriel souligne qu'il ne faut pas nécessairement que les CE soient une séance d'information. Il faudrait en discuter en privé à la place.

Marie-Philippe mentionne qu'elle est d'accord, mais que le PV c'est une manière de communication avec les membres, et que ça sert à justifier ses décisions. Il y a des points qui sont important de mettre en information.

Alexandre mentionne qu'il ne pense pas qu'il faut une proposition formelle, mais qu'il faut prendre le temps pour les interventions de qualité et qu'on s'en tienne à notre bon jugement pour ce qui est pertinent et ce qui ne l'est pas.

Christophe mentionne qu'il est conscient qu'il faut faire un débroussaillage des informations et que le CE c'est important pour discuter les informations et de discuter.

William indique qu'il est vrai que certains points pourraient prendre moins de temps. Il souligne qu'on pourrait mettre une limite de temps pour éviter qu'on divague et qu'on s'écarte. Il reprend l'importance des points d'info.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Gabriel mentionne qu'il est possible de couper court à la discussion quand on se rend compte que ça tourne en rond.

7. Vice-président aux finances

A. Journal le verdict

Philippe mentionne que cet été quand il a été discuté de commandite, l'AED a décidé d'allouer 900\$. À ce moment-là il n'avait aucune idée du montant en banque, mais ça va changer bientôt. Il a appris qu'il y avait 4600,00\$ en banque. Le comité terminerait l'année à plus de 3000,00\$ avec la commandite de l'AED.

William se pose des questions sur le déficit de 1000\$ qui est prévu, compte tenu de la commandite de l'AED.

Gabriel demande s'ils essaient de trouver des commandites ou s'ils se confortent dans le fait qu'ils ont un gros actif en banque.

Philippe répond qu'ils ont fait environ 100 demandes de commandite, selon les informations qu'il a. Il mentionne qu'il a discuté avec la rédactrice en chef pour voir ce qu'elle pensait de sa proposition. Elle a répondu qu'elle ne voulait pas que ça affecte la qualité du Verdict. Elle souligne le travail fait par le Verdict. Il a répondu que de toutes façons, pour cette année ils sont riches, alors ils peuvent bien diminuer le compte en banque, et ce sera à mentionner dans la transition de faire des contributions ou de réduire les postes budgétaires du comité, le cas échéant. Le 900,00\$ pourrait être mieux redistribué.

Philippe propose de revenir sur la décision du CE du 20 juin et de n'octroyer aucune commandite pour l'année scolaire 2015-2016.

Francis appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Vice-présidente aux communications

A. AEDiffusion

Caduc



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

9. Vice-président aux affaires internes

A. Assemblée Générale spéciale, bouteilles d'eau

William voulait commander la pizza pour la semaine prochaine. Il n'a pas eu le temps, il le fera dans les prochains jours.

Au niveau des bouteilles, on connaît tous un peu la situation.

Alexandre fait la lecture du texte suivant au CE.

J'aimerais commencer par présenter mes excuses à vous tous. J'ai manqué de transparence, d'ouverture et de collaboration dans le cheminement de ce dossier et dans mes relations avec le comité exécutif. Il existe certes au sein de nous une divergence d'opinions, d'idées et parfois de valeurs, mais je concède le point que vous avez tous soulevé lors de nos discussions personnelles : il est impératif de conserver une dynamique d'équipe et de fonctionner selon un certain degré de collégialité.

Toutefois, sans nier ma propre faute, les démarches que j'ai entreprises reflétaient une frustration par rapport à la position du comité exécutif, mais surtout face à ma perception du clair manque de fondement légitime de celle-ci.

La situation à laquelle nous faisons face en est une de forme et non de fond. Quelle que soit la problématique, les bouteilles d'eau en plastique, la place qu'occupent les cabinets de droit des affaires, le financement de l'AED, tous des sujets auxquels nous consacrons beaucoup de salive ; la question se pose quant à définir le mode de gouvernance de notre organisation qui est approprié en fonction de la mission de l'AED. Cette mission consiste avant tout à représenter les intérêts des étudiantes et des étudiants en droit.

Revenons-en au principe : l'Assemblée élit les membres chargés d'exécuter les mandats qui lui seront donnés. Notre Charte est claire à cet effet. À son article 17, il est précisé que « L'Assemblée générale est l'instance suprême de la Corporation ». À l'article 18, on rajoute qu'elle peut « sanctionner, modifier ou annuler toute décision prise par toute instance de la Corporation ». Malgré les apparences, l'AED est une démocratie directe

En pratique, nous avons hérité d'un fonctionnement qui est contrôlé de facto par 10 membres élus une fois l'an, faute d'une population difficilement joignable, voire désengagée. Ainsi, nos décisions sont considérées comme étant définitives et contraignantes et sont rarement remises en question par nos membres. Malgré cette situation de fait, la Charte reste la norme qui nous régit et nous devons suivre et défendre son esprit participatif.

Dans les dernières semaines, j'ai senti la profonde conviction que ma dissidence quant au développement durable valait plus qu'une mention au procès-verbal, qu'il était possible que ma position représente plus que ma simple voix contre vos neuf au sein de nos constituants.

Par ce fait même, je nous appelle à renouveler les efforts consacrés à intégrer la participation des étudiants dans notre processus décisionnel. Surtout lorsqu'il est



**Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.**

question d'un tel conflit de valeurs qui devient définitif de notre association. En toute neutralité, nous devons davantage inciter les membres de l'AED à penser, critiquer et entamer un dialogue qui nous permettra de mieux les représenter. C'est pour cette raison que la question qui suscite tant de débats doit essentiellement être portée devant l'Assemblée.

Nous devons travailler à regagner la légitimité que nous avons assumé exister de son propre chef. « Nous », puisqu'il s'agit d'un travail d'équipe et que je m'engage à travailler avec vous en équipe pour y arriver.

Francis propose un huis clos.

Alexandre appuie.

William s'oppose.

Vote :

En Faveur : Philippe, Francis, Alexandre et Christophe

Contre : Marie-Philippe, William, Sarah

Abstention : Gabriel et Véronique.

Gabriel propose la levée du huis clos.

Véronique appuie.

William s'oppose.

Vote :

En faveur : Gabriel, Francis, Sarah-Michelle, Marie-Philippe, Véronique, Christophe, Philippe.

Contre : Alexandre et William.

Abstention : Nul.

La proposition est adoptée à majorité.

Gabriel propose que considérant la situation, puisque c'est un débat super émotif et que les exécutants ont le même pouvoir de se prononcer que tous les étudiants lors des Assemblées Générales, que le CE ne se positionne pas sur la question en tant que tel, que les exécutants agissent sur une base individuelle et personnelle et se prononcent s'il est leur désir et qu'un exécutant présente les faits de manière objective.

Véronique appuie.

William s'oppose.

Vote :

En faveur : Philippe, Francis, Marie-Philippe, Gabriel, Sarah-Michelle et Véronique.

Contre : Alexandre, Christophe et William.

Abstention : Nul.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Proposition adoptée à majorité.

Marie-Philippe est en désaccord que William soit président d'assemblée pour plusieurs raisons. C'est déjà problématique d'avoir un président d'assemblée à l'interne de la faculté. On est la seule association qui procède de la sorte. Aussi, on fait un certain genre de code Morin et il va falloir suivre la procédure. Marie-Philippe mentionne qu'on peut demander à Guillaume Renauld de faire la présidence d'assemblée.

Marie-Philippe propose que le président d'assemblée soit externe lors de l'AG spéciale du 30 novembre.

Sarah-Michelle appuie.

William s'oppose.

William souligne que ce n'est pas par choix mais par nécessité. C'est prévu dans les règlements généraux. Il y aura un point à l'AG sur la présidence d'assemblée. William rappelle que les règles de procédures sont inspirées du code Morin. Il risque d'y avoir des problèmes avec un individu externe.

Christophe se pose la question : Est-ce qu'on a le droit de remplacer William selon la Charte de l'AED?

Marie-Philippe souligne que c'est un sujet sensible et que c'est dans nos responsabilités de se poser des questions. On a un code qui s'inspire du code Morin et qui s'appuie dessus s'il y a des failles. Pour elle, c'est sûr qu'on ne se trompe pas si l'on a un individu externe connaissant le code Morin.

Christophe pense plutôt qu'on ne peut pas prendre cette décision en CE.

William effectue la vérification des règlements généraux et le CE en arrive à la conclusion que le président d'assemblée ad hoc n'a pas à être un membre de l'AED.

10. Vice présidente aux affaires externes

A. Inscription pour le colloque de la CADED

Caduc

11. Vice président aux affaires socioculturelles

A. Party 26 novembre



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Caduc

B. Projet plateforme pour la promotion d'évènements

Caduc

12. Représentant de première année

A. 5 à 7 AEAPRI ET AED sur la COP21

Caduc

B. Univers du droit

Caduc

13. Varia

Andréane voulait souligner le succès qu'a eu le séminaire sur le droit de la construction qui s'est rempli très rapidement.

A. Revenu Québec

Philippe ajoute à ce qu'il a dit dans le point de Sarah-Michelle sur le voyage à New-York que toutes les taxes sont payées et que tout est OK au niveau de ce créancier.

B. Encre imprimante et tarif

Marie-Philippe mentionne qu'elle voudrait qu'il y ait un tarif par nombre de feuilles pour l'utilisation personnelle de l'imprimante de l'AED.

William indique qu'il y a une feuille qui a été faite pour garder une idée de ce qui s'est fait.

Philippe indique qu'on a fait en 4 mois ce qui s'est fait en 2 ans et que c'est étrange, alors les exécutants devront rembourser de leur poche ces montants s'il y a réellement eu des excès.

C. Gaz chalet

Gabriel quitte.

Marie-Philippe mentionne qu'il faudrait que l'essence soit remboursée pour ceux qui ont été au chalet. Ceux qui ont conduit, on divise le tout.

D. Bière \$



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Marie-Philippe mentionne qu'il y a eu des bières qui a été pris par des exécutants et que ça doit être remboursé.

Christophe mentionne que tout l'argent sera remboursé et que c'est en cours, une bonne partie de celle-ci étant déjà payée.

E. Vente de linge

Marie-Philippe demande s'il y a une autre vente à l'hiver, et s'il y en a une autre, il faudra que ça soit plus clair.

Christophe demande ce qui s'est passé avec les gens qui ont pris des bouteilles d'alcool au *tailgate*.

Alexandre mentionne qu'il n'y avait rien de précis depuis la suite.

Christophe demande à Alexandre d'avoir les informations, et qu'il se chargera de valider les informations.

Alexandre mentionne que tout ce qu'il a, c'est une déclaration.

Marie-Philippe mentionne qu'il peut les rencontrer pour obtenir leur version des faits.

14. Fermeture

Christophe propose la fermeture à 19 :50.

Francis appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.